

Décision

Générale

colonial

Décision n° 858 31 juillet 1947

n° 858 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1947

Date de publication
31 juillet 1947

Date du numéro
31 juillet 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Chavigny, commis principal d'ordre et de comptabilité du ministère des finances, en service détaché à la Côte française des Somalis, est mis à la disposition de M. le trésorier-payeur de la Côte française des Somalis, pour compter du jour de son débarquement à la colonie. M. Chavigny est assimilé, au point de vue traitement, à un commis de 2° classe du cadre local de la trésorerie de la Côte française des Somalis (traitement de base 68.000 francs), pour compter de la veille de son embarquement.